

DÉCISION N°D-2023-004

CONTRAT DE VENTE AVEC PHILIPPE BRANELLEC

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

DÉCIDE

Article 1 : **D'AUTORISER** le Maire à signer un contrat avec Philippe Branellec, autoentrepreneur, situé au 11 rue Marcel Miquel 92130 Issy-les-Moulineaux, pour la représentation d'un spectacle Jeune Public intitulé « Les Eboueurs dans l'espace » programmé le dimanche 26 mars 2023 à partir de 16h00 à Carrières-sur-Seine.

Article 2 : de préciser que le montant s'élève à 950 € TTC et que les crédits seront prélevés sur l'exercice 2023.

Article 3 : dit que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

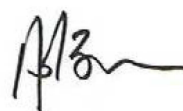
Article 4 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 18/01/ 2023



Le Maire,



Arnaud de Bourrousse

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.